

# NeXT

HEALTH AND  
ENGINEERING

*Appel à Projet "INNOVEZ"*

# Cahier des charges

VOLET 3  
PREUVES DE CONCEPT

## OBJECTIFS STRATEGIQUES DU VOLET PREUVES DE CONCEPTS

Ce volet a pour objectif de soutenir des travaux de développement afin de consolider la «preuve du concept» et permettre une orientation plus rapide et plus facile vers le transfert de technologies, avec le soutien ou l'implication des entreprises intéressées.

On distingue deux niveaux :

**Le Pré-développement:** Il s'agit ici de soutenir toutes les premières étapes de développement de projets émergents à fort potentiel d'innovation n'ayant a priori pas fait l'objet d'une première protection. Ce type de projet devra être soutenu par une entreprise au travers d'une lettre de soutien montrant son intérêt pour la technologie développée.

**Le développement:** Il s'agit ici de soutenir les développements et les études complémentaires visant à consolider la preuve de concept et l'exploitation des découvertes et des inventions issues des laboratoires académiques du périmètre NExT. Ce type de projet devra être réalisé en partenariat avec une entreprise en vue du transfert de la technologie.

## DEFINITION DES PROJETS ATTENDUS

**Pré-développement :** le but est de préparer le transfert de la technologie. Il peut s'agir par exemple :

- De réaliser des tests supplémentaires visant à consolider des résultats et alimenter la preuve de concept.
- De réaliser (ou faire réaliser) tout ou partie d'un démonstrateur pour confirmer des résultats.

Aussi, outre le système expérimental ou de démonstration, des actifs de propriété intellectuelle (propriété industrielle : brevets, marques, etc...) pourront faire partie des livrables.

**Développement :** le but est de faciliter le transfert de la technologie.

Il peut s'agir par exemple:

- Pour un futur produit thérapeutique, d'avancer sur la confirmation in vivo de son efficacité dans un modèle pertinent de la pathologie, à une dose acceptable d'un point de vue clinique et du point de vue de la fabrication. Le but est de conforter l'éligibilité d'un produit comme « candidat » pour un développement préclinique dédié ou comme prototype pour lancer une phase d'optimisation
- Pour une technologie, de permettre la réalisation d'un prototype ou de valider des méthodes ou des technologies sur des échantillons de taille importante et répondant à un besoin.
- Pour un service (par exemple pour un logiciel) de démontrer l'applicabilité sur un ensemble de cas d'usage représentatifs de son utilisation opérationnelle envisagée.

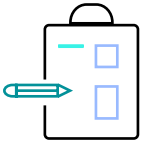
A l'issue de leur financement, les projets pourront faire l'objet d'une valorisation dans le cadre :

- Du dépôt (éventuel) de nouveaux brevets en vue de consolider la propriété intellectuelle attenante au produit ou au procédé développé,
- De la mise en place d'un partenariat industriel pour continuer le développement du produit ou de la technologie ou du service,
- D'une cession ou une concession de licence de brevets ou logiciels, du développement et de la commercialisation d'un savoir-faire spécifique (modèles, procédés technologiques non brevetés...) à une entreprise existante
- De la création d'une jeune entreprise dont l'activité sera basée sur l'exploitation des résultats à valoriser.
- Tout autre modèle de valorisation, en particulier ceux relatifs aux logiciels libres.



## **CRITÈRES spécifiques d'éligibilité** <

Porteur : chercheur ou enseignant-chercheur ou clinicien, employé par un établissement fondateur de NExT ou le CNRS, ou bien portage conjoint entre un établissement fondateur (ou le CNRS) et un partenaire non fondateur, auquel cas le portage administratif et financier est assuré par l'établissement fondateur ou le CNRS



## **CONDITIONS particulières d'exécution** <

Une fiche avec des informations "non confidentielle" décrivant le projet, rédigée par le porteur, sera publiée sur le site de NExT.

Un rapport final, faisant apparaître les retombées et les suites envisagées, sera rédigé et fourni à NExT au terme du contrat.



## **CRITÈRES d'évaluation et De sélection des projets**

### **Critères d'évaluation**

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur sélection :

- crédibilité et réalisme du programme de développement, analyse des risques et des scénarios alternatifs,
- planning de développement identifié et réaliste,
- soutien ou implication des acteurs en lien avec le besoin
- aspect structurant sur une filière ou un écosystème territorial,
- effet de levier sur des financements complémentaires ultérieurs,
- perspectives de partenariat à long terme,
- impact du projet sur la visibilité et sur la notoriété de l'écosystème Nantais dans les champs thématiques de NExT

### **Procédure de sélection**

NExT est en charge de la supervision de l'appel à projets, de sa coordination, et de l'administration des candidatures.

Une pré-évaluation sera réalisée par le GT Innovation.

Les projets qui entrent dans le périmètre de la SATT seront évalués conformément à son process

habituel. Les projets qui n'entrent pas dans le périmètre de la SATT seront évalués par le GT Innovation, en lien avec les structures de valorisation concernées.

La SATT sera opérateur du projet. Elle se conformera au cahier des charges de NExT afin de fournir les livrables, tout en garantissant d'assurer les missions qui lui ont été confiées par les établissements dans le cadre de son mandat.

La répartition des projets soutenus sera effectuée de manière coordonnée entre la SATT et le GT Innovation.

Ces éléments seront ensuite soumis au Comité des Fondateurs de l'Initiative pour décision finale.

Les projets soutenus par la SATT OV suivront son processus habituel de maturation. Voir le détail de la procédure dans la FAQ

## **TYPE de** **financement**

Le montant du financement sera défini au cas par cas

Dans le cas d'un financement par la SATT , voir les dépenses éligibles dans la FAQ

Un financement complémentaire pourra être accordé par NExT sur des dépenses non éligibles par la SATT (ex: équipements).